



## COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

#### SÉANCE DU 05 JUILLET 2023

Tous les membres sont présents sauf Katy ROUX absente excusée et Marie-Hélène ANDRIEUX, absente Secrétaire de séance : Béatrice CHARRIER.

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2023 avec suppression de l'item maison Bossière.

#### **1. Convention installation de boîtier fibre optique au 3 rue du Lavoir**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'installation de la fibre optique dans les immeubles d'habitations, il faut que la commune signe une convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit. Cette convention définit les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes. Après signature de la convention, une étude technique sera réalisée et nous sera soumise pour validation. La réception des travaux se fera lors de l'état des lieux contradictoire après travaux. Un procès-verbal listera les éventuelles réserves émises lors de la réception et fixera le délai nécessaire aux travaux avant la levée des réserves.

Dans la commune, un immeuble collectif sis 3 rue du Lavoir – 25420 DAMPIERRE SUR LE DOUBS est concerné par la convention.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit pour l'installation de la fibre dans le collectif sis 3 rue du Lavoir

#### **2. Comptabilité : passage à la nomenclature M57**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le passage au référentiel simplifié M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **3. Fonds de concours PMA**

##### MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la modernisation de l'éclairage public pour la commune.

Devis de LUMIELEC : 14 975€ HT

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Subvention SYDED : 5 250€ HT
- Fonds libres : 9 725€ H T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour :

- SOLLICITE le fonds de concours du Pays de Montbéliard Agglomération pour la modernisation de l'éclairage public.

##### TRAVAUX IMPASSE DE LA LIBERATION

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis la réfection de l'enrobé de la rue de la Libération

Devis EUROVIA 61 502.50 € HT

Le plan de financement s'établit ainsi :

- DETR 25% : 15 375.60 € HT

- Fonds libres : 46 1260.90€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour :

- SOLLICITE le fonds de concours du Pays de Montbéliard Agglomération pour la réfection de l'enrobée rue de la Libération.

#### **4. Location de la salle « la Communale »**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un tarif à la demi-journée de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour :

- PROPOSE les tarifs suivants pour la demi-journée  
HABITANT DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS / BERCHE : 25€ (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)  
30€ (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)
- ADOPTE les tarifs proposés ci-dessus à l'unanimité.

#### **COMPTE-RENDU COMMISSIONS**

##### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le chantier est en retard, il reste encore 30 lampes à changer. Prévision de travaux en août

##### **VOIRIE**

- Devis impasse de la Libération avec modification du ralentisseur : devis de 73 803€ TTC par EUROVIA. Il est prévu de demander d'autres devis pour ces travaux.
- Rue de Prunevelle : travaux prévus pour 2025, il sera fait appel à un maître d'œuvre.
- Rue de l'Eglise : sécurisation à l'étude avec un sens unique de circulation. Il est prévu une réunion avec les riverains pour proposer plusieurs solutions.
- Rue des Fleurs et rue du Lavoir : sécurisation en supprimant le STOP rue des Fleurs et pose de 2 panneaux STOP rue du Lavoir
- Ecluse de Prunevelle : il faut sceller les bordures et non les coller
- Carrefour contact : caniveau à l'entrée doit être changé mi-juillet
- Demande d'autorisation au Département pour modifier la ligne continue à la sortie du Carrefour Contact

##### **DIVERS**

- Contrôles SOCOTEC : un radiateur est à changer à la salle « la communale », sinon rien à signaler à la mairie
- Arbres : une branche du frêne situé place du Canal s'est cassée, l'arbre est devenu dangereux, la décision de l'abattre a été prise. Devis demandé à l'entreprise TRANSTHOM de Saint Maurice Colombier : 660€ TTC  
Rue de Prunevelle : des arbres sont à contrôler avec le garde forestier  
Coupe d'arbres par la société CALVI sur le haut de la rue de Prunevelle : recette de 1 395.50€ pour la commune

##### **ECOLE**

- Déménagement du mobilier d'une classe
- Tables et bancs sont livrés pour la fête de l'école

##### **SIVU**

- Nous ne savons pas à ce jour si les contrats des employés intérimaires seront reconduits.

#### **Informations et questions diverses**

- RECENSEMENT DE LA POPULATION PAR L'INSEE en 2024 : opération de recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024.  
Le coordinateur communal sera une des secrétaires.  
La commune devra recruter un agent recenseur.  
Réunion d'information pour les élus le 19 septembre 2023 à 9h15 en visio

- Défense extérieure contre les incendies : un arrêté doit être pris concernant la défense extérieure contre les incendies (DECI), un rendez-vous sera pris avec M. TRAVERSIER de PMA afin d'établir cet arrêté.
- Demande de Mme BEAUFILS Ghislaine pour louer le terrain cadastré B423 afin d'y mettre des chevaux. Il sera demandé d'entretenir la parcelle en contrepartie.
- Madame EGGENSPILLER nous informe de son souhait de démissionner de la commission SIVOM
- Monsieur JELL demande à acheter la parcelle derrière la salle « la communale » cadastrée B97, le conseil municipal donne son accord uniquement si tous les frais afférents à la vente sont à la charge de l'acquéreur.
- Maison Bossière : les services de l'Etat refusent la création de trois appartements. Un rendez-vous doit être pris avec les potentiels acquéreurs
- Affouage : un lot n'est toujours pas terminé ni cubé : délai maximum le 31 juillet 2023
- Monsieur LARRIERE souhaite clôturer sa propriété en posant un grillage sur le mur qui est communal. Le Conseil Municipal donne son accord pour la pose du grillage sur le mur lui appartenant.

**Fin de séance à 20h36**

